



Communauté métropolitaine
de Montréal

291

DQ2.1

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

Le 6 juillet 2012

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

☎ 514-350-2550
☎ 514-350-2599

**OBJET : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) DQ2 (questions nos
1 à 4)**

Madame,

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions qui nous ont été adressées dans
votre envoi du 29 juin dernier.

Soyez assurée de notre entière collaboration pour toute autre question sur le sujet.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

Michel Allaire
Coordonnateur – Service Environnement

p.j. : Questions et réponses

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE SAINT-NICÉPHORE

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DU BAPE

Nous reproduisons ici le texte des préambules et des questions de la Commission et nous y avons apposé dans des encadrés, les réponses de la Communauté.

1- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Le PMGMR ayant été adopté en 2006, sa révision quinquennale a-t-elle été complétée? Sinon, quel en est l'état d'avancement et quand prévoit-on qu'elle sera complétée ?

La Loi prévoit une révision aux cinq ans. Toutefois, la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prévue pour 2008, ayant été adoptée en 2011, la Communauté prévoit entamer le processus de révision à la fin de cette année.

2- Le suivi et le bilan du PMGMR

Le document portant sur l'élimination par enfouissement que vous nous avez fourni présente des données pour les années 2006 à 2011 (document déposé DB20). Vous nous avez aussi remis le Bilan 2007-2008 du PMGMR (document déposé DB22).

A- Est-il possible d'obtenir un bilan équivalent pour les années 2009, 2010 et 2011 ?

Tel que prévu au PMGMR, la Communauté a implanté un programme métropolitain de suivi et de surveillance. Le Bilan 2009-2010 sera publié d'ici la fin du mois.

Afin de faciliter le suivi des mesures du PMGMR dans les municipalités ainsi que de plusieurs indicateurs clés liés à la gestion des matières résiduelles, la CMM a mis en ligne à l'automne 2008, une page interactive: le «Tableau de bord du PMGMR». Sur cette page, aucune des données fournies ne couvre une période plus récente que 2008.

B- Pourquoi le «tableau de bord» ne présente-t-il pas les résultats de 2009, 2010 et 2011 ? Expliquer les procédures de suivi de mise à jour de l'information sur la gestion des matières résiduelles à la CMM.

Tout comme les bilans, la mise à jour du Tableau de bord s'effectue aux deux ans. Les données 2009 et 2010 seront donc publiées d'ici la fin du mois, simultanément à la publication du Bilan.

3- Les plans directeurs des cinq secteurs

Dans le bilan 2007-2008 du PMGMR que vous nous avez fourni, un des objectifs des «PERSPECTIVES 2009-2010» est de «Compléter les plans directeurs de chacun des cinq secteurs géographiques et actualiser la planification métropolitaine de gestion des résidus organiques et ultimes» (document déposé DB22, p. 3). Sur le site Internet de la CMM, la page consacrée à la gestion des matières résiduelles* indique que «ces cinq plans directeurs devraient être complétés au cours de 2010; ceux-ci feront l'objet d'une synthèse par la suite ». Dans un document plus récent daté de mai 2012 (document déposé DB20), il est précisé que trois des cinq secteurs ont complété leur plan directeur.

* :(<http://cmm.gc.ca/planification-de-la-gestion-des-matieres-residuelles/activites-en-cours/>)

A- Dans l'état actuel de préparation des plans directeurs, quand la CMM prévoit-elle disposer des deux plans directeurs qui n'ont pas encore été achevés ?

Les plans directeurs régionaux prévus au PMGMR devraient être adoptés d'ici la fin de 2013.

B- Pourriez-vous nous indiquer le lien pour consulter ou télécharger les trois plans directeurs complétés.

Le plan de l'agglomération de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDGMR_2010_2014_FR.PDF

Le plan de l'agglomération de Longueuil :

http://www.longueuil.ca/vw/images_editlive/PDF/PDGMR_Plan_directeur_complet_2011-06-13.pdf

Pour le plan de la couronne Sud, veuillez contacter la Table des préfets et des élus de la couronne Sud.

Les plans directeurs visant principalement à permettre aux grands secteurs de la CMM «de traiter leurs matières résiduelles sur leur territoire », vous précisez que «d'ici quelques années, les besoins en enfouissement des municipalités du Grand Montréal à l'extérieur du territoire pourraient diminuer de façon significative » (document déposé DB2O, p. 4).

- C- Compte tenu de l'état d'avancement des plans directeurs, vers quel horizon peut-on s'attendre à ce que la diminution des besoins en enfouissement à l'extérieur commence à se manifester ?**
- D- Et, conséquemment, vers quelle année peut-on s'attendre à ce que les installations prévues dans les plans directeurs soient pleinement en fonction et que la réduction des quantités envoyées à l'extérieur ait atteint son plein potentiel ?**
- E- E- À cet horizon, si tout se déroule selon les plans, à quelle diminution (en pourcentage) des matières résiduelles à enfouir à l'extérieur de la CMM peut-on s'attendre ?**

Au rythme de la mise en route progressive des installations de traitement des résidus organiques par biométhanisation et/ou compostage actuellement projetées, les quantités de matières résiduelles enfouies devraient diminuer. Le PMGMR demande aux cinq secteurs géographiques de la Communauté (Montréal, Laval, Longueuil et les couronnes Nord et Sud) d'évaluer la faisabilité d'alternatives à l'exportation tout en visant l'autonomie régionale.

4- Les catégories de matières résiduelles

Le gestionnaire du LET de Saint-Nicéphore a calculé qu'en 2008, il a reçu 330 147 t de matières résiduelles provenant de la CMM (document déposé DA2). Par contre, le document déposé par la CMM portant sur l'élimination par enfouissement indique qu'en 2008, la CMM évalue avoir acheminé 113 157 t de matières résiduelles à Saint-Nicéphore soit près de trois fois moins (document déposé DB2O, p. 3).

- A- D'où viendrait, selon vous, la différence entre ces deux évaluations ? Les tonnages d'enfouissement indiqués par la CMM dans ce document couvrent-ils toutes les catégories de matières résiduelles ou s'agit-il seulement de celles du secteur résidentiel ? Si c'est le cas, pourriez-vous compléter le portrait de l'ensemble des matières envoyées à l'enfouissement par la CMM.**

Le document transmis par la Communauté ne fait état que des quantités produites au niveau résidentiel, sous gestion des autorités municipales. Les résidus produits par les industries, commerces et institutions (ICI), n'étant pas sous gestion municipale, sont pris en charge par des entrepreneurs en gestion des matières résiduelles sur une base individuelle et privée. Leur production, leur traçabilité ou leur destination ne fait l'objet d'un suivi de la part des municipalités ou de la Communauté.

Quant aux résidus sous gestion municipale, la fraction des matières acheminées au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore varie de 8 % (2006) à 17 % (2010) en fonction des appels d'offres publics. Entre 2006 et 2010, une moyenne de 11 % des résidus de la Communauté a été acheminée à Saint-Nicéphore, ce qui représente approximativement 155 000 tonnes.

- B- B- Qu'en est-il des données du Bilan 2007-2008 (document déposé DB22) ? Existe-t-il un bilan distinct pour les catégories ICI et CRD ou pour l'ensemble des matières résiduelles de la CMM ?**

Les données du Bilan 2007-2008 ne couvrent que les quantités (résidentielles et assimilées) qui sont sous gestion municipale. À notre connaissance, il n'existe pas pareil bilan pour les catégories ICI et CRD.

Le PMGMR, dans son inventaire des matières résiduelles produites à la CMM tient compte de toutes les catégories (tableau 2.11 du document déposé DB 19). Les matières de provenance résidentielle comptent pour près du quart du total et celles de source ICI et CRD, pour près des deux tiers. Au chapitre 4 du PMGMR portant sur les infrastructures de gestion, il est précisé que «les besoins de valorisation et d'élimination des matières résiduelles en provenance de tous les secteurs, soit ceux des ICI, des CRD et ceux du résidentiel, ont été pris en compte» (p. 81).

- C- Cela signifie-t-il que les installations de traitement planifiées dans les plans directeurs des cinq secteurs sont ou seront conçues pour traiter les matières résiduelles de toutes les provenances, incluant les ICI et le CRD?**
- Sinon, expliquer ce qui est prévu pour traiter et valoriser les matières résiduelles de provenance ICI et CRD dans la démarche de la CMM. Qui s'occupe de mettre en place des équipements de traitement et de valorisation des résidus organiques et ultimes pour les ICI et CRD ?

Les installations de traitement prévues à ce moment-ci par les autorités municipales des cinq secteurs sont conçues pour traiter les résidus (résidentiels et assimilés) sous gestion municipale. Le traitement de matières provenant des ICI – CRD découlerait de la décision des autorités municipales compétentes d'exercer une prise en charge de tels résidus.